

## Fiche n°4.4

Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles



## OBJECTIFS DE LA CHARTE

- Améliorer l'insertion des bâtiments d'activités dans les sites.
- Accompagner l'implantation des bâtiments dans l'exploitation agricoles.
- Veiller aux zones sensibles (ligne de crêtes, entrées de bourgs)
- Redonner une place au végétal.

## CONTEXTE / ENJEUX

L'impact d'une exploitation implantée en entrée de village est fort. Dans un « village-rue » de plaine ou en bastide, les entrées sont particulièrement sensibles à ces implantations. La construction systématique de bâtiments agricoles aux entrées de village dénature et banalise l'image du village. Pour minimiser leurs impacts, l'orientation des faîtages des bâtiments agricoles suivra celle des habitations. La dimension des pignons et la couleur des façades s'harmoniseront avec le bâti existant. Une recherche de qualité architecturale et un traitement paysager des abords des bâtiments seront nécessaires pour rendre accueillantes les entrées de village et de l'exploitation.

## RECOMMANDATIONS A&P

### ➤ en terme d'implantation

Le choix du site d'implantation devra, dans la mesure du possible, respecter les recommandations suivantes :

- **préférer une implantation au plus près de l'exploitation** afin d'éviter la dispersion du bâti dans le paysage. On veillera toutefois à la réglementation en vigueur qui impose une distance minimum par rapport aux habitations pour certains types de bâtiments agricoles.
- **éviter l'implantation en ligne de crête qui expose le bâtiment au vent... mais aussi aux regards ;**
- **préférer les implantations sur terrain plat ou à l'abri d'une colline ;**
- si la construction en terrain plat n'est pas possible, éviter **une implantation perpendiculairement aux courbes** de niveau qui impliquent d'importants déblais - remblais ;
- **tenir compte d'une éventuelle extension ;**
- à partir des routes et voies d'accès, **évaluer la perception du nouveau bâtiment et de son lien avec l'exploitation existante.**

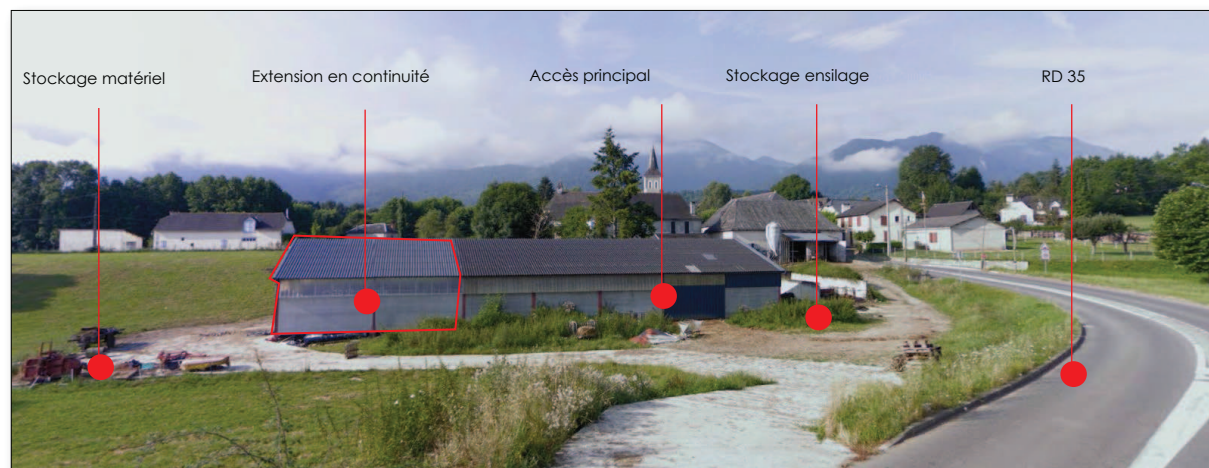
Le choix du lieu et l'implantation du bâtiment nécessitent une étude d'implantation. Il est important de se rendre sur le terrain pour étudier :

- **l'organisation de l'exploitation ;**
- **le parcellaire existant ;**
- **la topographie des lieux et du site ;**
- **la végétation en place à conserver ou à créer à l'issue du projet ;**
- **les travaux à réaliser en déblai ou remblai ;**
- **le fonctionnement futur du bâtiment (accès, dépôts...)**

### ➤ végétalisation des abords

La plantation d'arbres et d'arbustes sera importante pour minimiser l'impact visuel d'un bâtiment, notamment s'il s'agit d'une construction de grandes dimensions. La disposition de haies, d'arbres en bosquet, adoucira l'effet de masse de la construction. Outre le rôle de protection visuelle, ces plantations pourront abriter le bâtiment des intempéries et atténuer l'impact du vent. Pour la plantation d'arbres en bosquet, **on privilégiera les essences locales : chênes, châtaigniers, hêtres, frênes...** Les haies bocagères seront, quant à elles, composées d'au moins trois essences et pourront intégrer des arbustes (noisetiers, sureaux,

## Implantation en continuité de l'espace urbanisé demande une plus grande vigilance



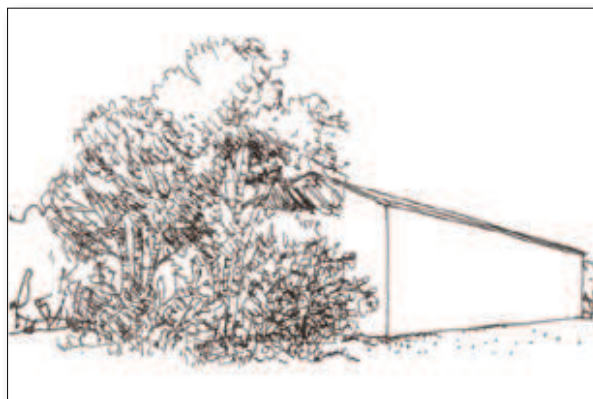
## Axe n°4 - Pour une activité économique respectueuse des paysages

églantiers...) et des arbres de haut jet (mêmes essences que pour les arbres plantés en bosquet). Les haies seront plantées à au moins 5 ou 10 mètres du nouveau bâtiment pour leur laisser la place de se développer sans le toucher. **On évitera les haies de conifères ou de lauriers qui créent une rupture dans le paysage et qui ne laissent pas filtrer le vent.**

### ➤ Accompagnement des zones spécifiques :

L'impact paysager d'une exploitation est lié à l'architecture des bâtiments, à leur organisation et à la qualité des abords.

**Ainsi, les zones de stockage seront situées dans les parties les moins visibles de l'exploitation.** Les circulations seront hiérarchisées et les sols stabilisés. L'entrée de l'exploitation doit faire l'objet d'un aménagement particulier (marquage de l'entrée par la présence d'un arbre à fort développement ou au feuillage intéressant, traitement spécifique des sols...). Les clôtures seront plutôt discrètes ou permettront de créer des liens avec le paysage environnant (plantation de haies d'essences locales diversifiées, par la reconstitution de murs...).



### ➤ L'architecture du bâtiment d'activité

- **Pour le volume** : Si le volume du bâtiment à construire est très important, on **essaiera de le fractionner en plusieurs corps** pour obtenir une échelle plus harmonieuse vis-à-vis de l'ancienne ferme et de placer, dans la mesure du possible, les bâtiments orthogonaux les uns par rapport aux autres. Ces différents corps de bâtiments peuvent être juxtaposés si les besoins techniques de l'exploitation le nécessite.

- **Pour l'éclairage naturel**, prévoir sous la sablière des ouvertures répétitives très allongées ou des ouvertures verticales en pignon.

- **Pour les matériaux** : avant tout choix, examiner les matériaux et les couleurs utilisés dans les bâtiments anciens de l'exploitation pour essayer de préserver une harmonie entre les constructions anciennes et nouvelles. Privilégier les matériaux naturels qui s'intègrent mieux dans le paysage comme le bois. Certaines associations de matériaux sont plus intéressantes que d'autres ; exemple : soubassement en parpaing enduit, bardage bois, toiture en bac acier noir.

- **Pour les soubassements** : parpaings enduits au mortier de chaux teint en masse par le sable.

- **Pour les bardages** : une utilisation mixte de bardage bois ou métallique et béton est possible. Un bardage en bois est à prévoir, si possible, sur une partie des bâtiments. **Les bardages bois ne doivent pas être posés près du sol sous risque de les voir pourrir.** Ils sont posés au-dessus d'un soubassement d'une hauteur de 60 à 90 cm (trois rangées de parpaings). On peut poser des bardages à l'horizontale à recouvrement partiel, notamment sur les pignons et des bardages à la verticale, avec couvre-joint sur les longueurs.

- **Pour les toitures** : veiller à la cohérence des teintes (ton ardoise ou tuile picon...). Veiller à intégrer les systèmes photovoltaïques.

- **Pour les ouvertures** : poly-carbonate et ou verre.

- **Pour les couleurs** : privilégier la distinction de couleurs entre toits et murs et éventuellement aussi entre soubassement et bardage. **Eviter l'emploi d'une couleur vive ou une couleur très claire (ou blanche) sur les murs.** Privilégier les couleurs voisines de celles qui dominent le paysage.



Avant



Après

Accompagnement végétal



Après

Une coloration des bardages en fonction du contexte



Exemple de bâtiment sobre et intégré

## Axe n°4 - Pour une activité économique respectueuse des paysages

La création d'un bâtiment agricole ou l'extension de bâtiments existants est l'occasion de veiller à l'amélioration du lieu, de l'outil de travail et du cadre de vie de l'agriculteur. Des solutions simples, économiques et de qualité sont possibles pour l'insertion paysagère de l'exploitation agricole.

Les constructions se font, souvent au coup par coup, sans projet global sur le devenir de l'exploitation à terme. Les étapes décrites dans le tableau suivant ont pour objectifs d'optimiser la réalisation d'un projet. L'agriculteur, maître d'ouvrage de l'opération, peut ainsi bénéficier de l'assistance et des conseils d'intervenants qualifiés.

| ETAPES DU PROJET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | INTERVENANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>➤ <b>1. Préparation du projet</b></p> <p>Choix du site, définition des besoins et faisabilité du projet (questions économiques, réglementaires...)</p> <p>Il s'agit de poser l'ensemble des questions qui permettront à l'agriculteur de définir les perspectives d'évolution de son activité et les travaux d'aménagements nécessaires pour y parvenir.</p>                                                                        | <p>MAIRIES (Urbanisme)<br/>DDTM (Application des droits des sols)<br/>ARS (eau, assainissement...)<br/>CHAMBRE D'AGRICULTURE (projet agricole)<br/>CAUE (conseils en architecture)</p> <p>mais aussi :<br/>- les comptables (projet économique)<br/>- les géomètres (levés topographiques...)</p> |
| <p>➤ <b>2. Élaboration d'un programme</b></p> <p>Le programme permet d'identifier les contraintes liées au fonctionnement de l'exploitation, aux aspects réglementaires, les souhaits et les besoins de l'agriculteur, l'analyse paysagère, les prescriptions architecturales, les délais de réalisation, le budget. Il précise la commande à passer à un maître d'oeuvre.</p>                                                         | <p>CAUE<br/>CHAMBRE D'AGRICULTURE<br/>UN PRESTATAIRE OU CONSEILLER EN BÂTIMENT (Architecte, maître d'oeuvre...)</p>                                                                                                                                                                               |
| <p>➤ <b>3. Concevoir un projet global pour l'exploitation</b></p> <p>Éventuellement réalisable en plusieurs tranches, le projet porte sur l'ensemble du siège de l'exploitation. Il tient compte des éventuelles extensions ou restaurations de bâtiments existants, des créations, mais aussi de l'aménagement des abords, des accès etc. Le projet comprend les principes d'aménagement et la description technique des travaux.</p> | <p>Cette mission est, généralement, confiée à un professionnel :</p> <p>ARCHITECTE<br/>MAITRE D'OEUVRE<br/>CHAMBRE D'AGRICULTURE (appui technique)<br/>CAUE (conseils)</p>                                                                                                                        |
| <p>➤ <b>4. Mise en oeuvre du projet . Consultation des entreprises Exécution des travaux, réception du chantier, gestion et entretien.</b></p> <p>Ces différents points peuvent être confiés à un professionnel dans le cadre d'une mission de maîtrise d'oeuvre, ou réalisés par l'agriculteur lui-même.</p>                                                                                                                          | <p>ARCHITECTES - MAITRE D'OEUVRE<br/>ARTISANS<br/>ENTREPRENEUR PAYSAGISTE (gestion des abords)</p>                                                                                                                                                                                                |